

Séance du samedi 02 avril 2022

Date de la convocation: 30/03/2022

Membres en exercice : 15
L'an deux mille vingt-deux et le deux avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mickaël AUDEGOND,

Présents : 11
Votants : 14
Présents : Mickaël AUDEGOND, Henri MACE, Didier LETERME, Colette NOURRY, Ingrid LORIDANT, Dominique LEFEBVRE, Franco GRACEFFA, Martine CAPPON, Jean-Marc CLABAUX, Gautier MOERMAN, Lydie NOIRET

Représentés : Nathalie BART, Frédéric PONTHEUX, Gaëtane DELATTRE

Excusés : Jérémy PRONIEZ

Absents :

Secrétaire de séance : Gautier MOERMAN

DE_2022_03 - Objet : Définition ds taux d'imposition 2022

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la loi de finances 2022 revalorise les valeurs locatives de 3.4% et propose une hausse de 1.32% pour les taux de foncier bâti et foncier non bâti.

Les taux d'imposition proposés pour 2022 sont les suivants :

- 36.44% pour le foncier non bâti ;
- 36.92% pour le foncier bâti.

Le conseil municipal valide les taux d'imposition à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--